

218C0429
FR0004034072-FS0167

15 février 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

AWOX
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 15 février 2018, la société par actions simplifiée Talence Gestion (38 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 15 décembre 2017, le seuil de 5% du capital de la société AWOX et détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 217 907 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 5,35% du capital et 4,61% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions AWOX hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 4 074 286 actions représentant 4 726 807 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.